

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Mise à jour en migraine

**No d'activité :** 77293

**Date :** jeudi le 13 mai 2021

**Lieu :** Domicile

**Coordonnées :** webinaire

## Objectifs

A la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de:

- Réviser les critères pour bien diagnostiquer une migraine;
- Différencier la migraine d'une céphalée secondaire;
- Reconnaître les traitements abortifs et préventifs de la migraine épisodique;
- Présenter les options thérapeutiques de la migraine chronique;
- Découvrir les nouvelles options thérapeutiques de la migraine;
- Evaluer quand il faut référer en spécialité.

**Président de séance :** Dre Hélène Laporte

## Horaire

2021-05-13	19:00	20:30	Conférence	Mise à jour en migraine	Dr Heather Pim, neurologue CHUM
------------	-------	-------	------------	-------------------------	------------------------------------

L'inscription à cette formation est obligatoire. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AMOLL pour les modalités d'inscription : [secretariat@amoll.org](mailto:secretariat@amoll.org)

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.50 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Abbvie

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.